



**DECISION PORTANT NOMINATION D'UN MANDATAIRE
AUPRES DE LA REGIE D'AVANCES ET DE RECETTES DE
L'HEBERGEMENT DE STRASBOURG**

Vu le décret N° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics

Vu l'Instruction Codificatrice 22-0003 du 21 janvier 2022 relative aux régies de recettes et d'avances des Etablissements Publics Nationaux

Vu la décision de la Directrice Générale du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires du 28 octobre 2019 portant création de la régie d'avances et de recettes de l'hébergement auprès du CROUS de Strasbourg

Vu la décision de nomination de régisseur en date du 06 octobre 2025

Article 1er :

A compter du 06/10/2025, Mme Carole VETTER est nommée mandataire auprès de la REGIE DE L'HEBERGEMENT DE STRASBOURG

Mme Carole VETTER intervient sous la responsabilité du régisseur

Il est demandé à Mme Carole VETTER de réaliser les opérations suivantes :

- Gérer la caisse
- Ouverture et fermeture du coffre

Fait à Strasbourg,
Le 24/10/2025

La Directrice Générale,

Sophie ROUSSEL

Vu pour acceptation
Le Mandataire
Suppléant

Carole VETTER

Vu pour accord
L'Agent Comptable,

Aurore DUSSOURD

Le Régisseur,

Sandra SCHMITT